



Procès-Verbal

Commission d'Organisation des Compétitions

N° 19
13 novembre 2025

Par courriel :

Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines
Didier Gantier, Président de la Commission
Patrice Guet, Responsable du pôle Compétitions
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins
Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculins
Daniel Roger, Hubert Bernard, Quentin Berthelot, Sylvain Denis,
Isabelle Loreau, assistante

Assiste :

Préambule :

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Didier Gantier, membre du club de St-Viaud Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Patrice Guet, membre du club de Mésanger AS (516995), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré sur Loire (502138), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Nicolas Menard, membre du club du FC Entente du Vignoble (581794), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 18 du 06 novembre 2025 sans réserve.

Situation de l'Art. 37 – 1^{ère} phase Jeunes Féminines

En application de l'article 37 III, alinéas 5 et 6 ci-dessous, la Commission informe :

« 4. En fin de championnat ou de phase et sous réserve de l'application de l'alinéa 5, les équipes à égalité après, éventuellement, retrait de points seront départagées prioritairement suivant leur nombre de pénalités restantes, étant entendu que pour les équipes ayant eu à subir un retrait de point(s) et pour ne pas infliger la double sanction, seul le solde résultant de la différence entre le total des pénalités et le seuil déclenchant le retrait de point(s) défini en 5-A est pris en compte.

5. Pour tenir compte des aléas d'une saison, les équipes qui auront été sanctionnées de 3 pénalités ou moins et non sanctionnées de point(s) direct(s) sur l'ensemble du championnat verront leur(s) pénalité(s) annulée(s) à l'issue de la compétition, celles-ci ne pourront être comptabilisées dans le départage des équipes à égalité pour réaliser le classement définitif. **Cette disposition ne s'applique pas, pour les Championnats à plusieurs phases, à l'issue de la première phase.**

6. **Les clubs seront informés par la Ligue ou leur District de leur situation à la fin des matchs aller/de chaque phase, et à l'issue de la saison. La rectification du classement sera notifiée par les commissions d'organisations. »**

Aucune équipe des championnats U15F à 8, U15F à 11, U18F à 8, U18F à 11 ne fait l'objet de pénalité à l'issue de la première phase.

Etude du dossier

Match n° 55121589 Ent.Pornic/St-Brevin 1 / Gf Loroux Divatte 2 U15F à 11 N2 groupe C du 08.11.2025

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Départementale Sportive et Règlementaire.

La Commission prend la décision de donner match à rejouer.

Modification du calendrier U18F à 8

La Commission intègre une nouvelle équipe **Gf Pays Pays Noir (560170)** dans le championnat U18F à 8.

De ce fait le calendrier est rétabli avec 1 groupe de 5 équipes suivant les 5 journées prévues au calendrier général.

Les clubs adverses ont été informés par mail.

Matchs reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

Les équipes qualifiées pour la Coupe des Pays de la Loire U18 Féminines, voient leur rencontre du 22 novembre reportée :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55119735	U18F A11 N1	Gf Presqu'île 44 1 / Nantes Métallo Sc 1	22.11.2025	13.12.2025
55119779	U18F A11 N1	Gf St Père Loireocéan 1 / Guérande la Madeleine 1	22.11.2025	13.12.2025
55120101	U18F A11 N2	Carquefou Usja 1 / Fc Loire et Sillon 1	22.11.2025	13.12.2025
55119733	U18F A11 N1	Gf La Grigonnais PB 1 / Gf Hirondelles Gesvres 1	22.11.2025	13.12.2025
55119778	U18F A11 N1	Gf Nantes Est 2 / Châteaubriant Voltigeurs 1	22.11.2025	13.12.2025
55119734	U18F A11 N1	Geneston As Sud Loire 1 / Gf Loire et Cens 1	22.11.2025	13.12.2025
55121589	U15F A11 N2	Ent.Pornic-St-Brevin 1 / Gf Loroux Divatte 2	08.11.2025	13.12.2025

La Commission rappelle que les équipes peuvent jouer leur rencontre en semaine et ce avant le 20.12.2025.

Section Jeunes Masculins

Match n° 55106923 Guérande St-Aubin 2 / Gj La Baule Côte d'Amour 1 U18 D4 Masculins groupe A du 08.11.2025

La Commission a reçu le courriel du club de Guérande St-Aubin informant d'une erreur de saisie du résultat de la rencontre.

Vu le courriel du club du Gj La Baule Côte d'Amour confirmant que le score a été inversé sur la FMI

Vu le score indiqué sur la FMI :

- 7 buts pour l'équipe 2 du club de Guérande St-Aubin
- 1 but pour l'équipe 1 du Gj La Baule Côte d'Amour

Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 1 but pour l'équipe 2 du club de Guérande St-Aubin
 - 7 buts pour l'équipe 1 du Gj La Baule Côte d'Amour
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Guérande St-Aubin et Gj La Baule Côte d'Amour

Match n° 55106684 St-Hilaire de Clisson F. 1 / St-André des Eaux 1 U18 D1 Masculins groupe B du 08.11.2025

La Commission a reçu le courriel de l'arbitre désigné Monsieur Adilson LIMA DA CRUZ licence n° 1022171740 informant d'une erreur de score inscrit sur la FMI

Vu les courriels des clubs de St-Hilaire de Clisson F. et St-André des Eaux signataires de la FMI confirmant l'erreur du score inscrit sur la FMI

Vu le score indiqué sur la FMI :

- 3 buts pour l'équipe 1 du club de St-Hilaire de Clisson F.
- 3 buts pour l'équipe 1 du club De St-André des Eaux

Considérant les dispositions financières – annexe 5 - du District de Football de Loire-Atlantique,

La Commission décide de :

- Valider les buts de chacune des équipes soit :
 - 4 buts pour l'équipe 1 du club de St-Hilaire de Clisson F.
 - 4 buts pour l'équipe 1 du club De St-André des Eaux
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de St-Hilaire de Clisson F. et de St-André des Eaux
- Transmettre le dossier à la Commission des Arbitres pour information

Match n° 55101519 Gj Joué les Touches 1 / Châteaubriant AI 1 Y15 D3 Masculins groupe C du 08.11.2025

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Départementale Sportive et Règlementaire.

La Commission prend la décision de donner match à rejouer.

Matches reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
----------	----------	-----------------	---------------	------------

55101519	U15 D3	Gj Joué les Touches 1 / Châteaubriant AI 1	08.11.2025	13.12.2025
55106879	U18 D3	Nantes Don Bosco 2 / Nantes St-Félix Ccs 1	08.11.2025	13.12.2025

Suite au tirage au sort de la Coupe Gambardella, les équipes qualifiées voient leur rencontre de championnat du District du 22 novembre reportée :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55106704	U18 D1	Nantes Métallo Sc 1 / Gj Mésanger St-Géréon 1	22.11.2025	13.12.2025
55106703	U18 D1	Orvault Rc 1 / Campbon Ubcc 1	22.11.2025	13.12.2025
55106705	U18 D1	Bouguenais Foot 1 / Savenay Malville Pfc 1	22.11.2025	13.12.2025
55106810	U18 D2	Aigrefeuille As Maine 1 / St-Fiacre Côteaux Fc 1	22.11.2025	13.12.2025

Suite aux tirages des Coupes des Pays de la Loire U19 et U17, les équipes qualifiées voient leur rencontre de championnat du District du 22 ou 23 novembre reportée :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55106674	U18 D1	Châteaubriant AI 1 / Gj Sud Retz Football 1	22.11.2025	13.12.2025
55106673	U18 D1	Gf Gbbc Gétigné 1 / Geneston As Sud Loire 1	22.11.2025	13.12.2025
55106689	U18 D1	St-André des Eaux 1 / Pornic Foot 1	22.11.2025	13.12.2025
55106690	U18 D1	St-Hilaire de Clisson F. 1 / St-Herblain Uf 1	22.11.2025	13.12.2025
55106720	U18 D1	Gj de Goulaine 1 / Le Loroux Landreau 1	22.11.2025	13.12.2025
55106718	U18 D1	Vieilleville la Planche 1 / Orvault Sports 1	22.11.2025	13.12.2025
55106733	U18 D1	Bouaye Fc 1 / Carquefou Usja 2	23.11.2025	14.12.2025
55106734	U18 D1	Guérande la Madeleine 1 / Nantes Don Bosco 1	22.11.2025	13.12.2025
55106735	U18 D1	Camoël Presqu'île Fc 1 / Fay Bouvron Fc 1	22.11.2025	13.12.2025
55106779	U18 D2	Donges Fc 1 / Pontchâteau Aos 1	22.11.2025	13.12.2025
55106808	U18 D2	Ste-Luce sur Loire Us 1 / Thouaré Us 1	22.11.2025	13.12.2025
55106870	U18 D3	Gj 3 Forêts Soudan 1 / La Roche Blanche Côteaux 1	22.11.2025	13.12.2025
55106389	U17 D1AL	Ste-Pazanne Retz Fc 1 / Gj de Goulaine 1	22.11.2025	13.12.2025
55106402	U17 D1AL	Gj Loireauxence Vair 1 / Sautron As 1	22.11.2025	13.12.2025
55106404	U17 D1AL	St-Marc sur Mer Foot 1 / St-Sébastien Fc 1	22.11.2025	13.12.2025
55106417	U17 D1	Savenay Malville Pfc 1 / Gj La Baule Côte d'Amour 1	22.11.2025	13.12.2025
55106539	U17 D1	Oudon Couffé Fc 1 / Clisson Etoile 1	22.11.2025	13.12.2025
55106553	U17 D1	Rezé Aepr 1 / Nantes la Mellinet 2	22.11.2025	13.12.2025
55106554	U17 D1	Vertou Foot Es 1 / Gj Sud Retz Football 1	22.11.2025	13.12.2025
55102437	U16 D2	St-Philbert Gd Lieu 1 / Bouguenais Foot 1	23.11.2025	14.12.2025

La Commission rappelle que les équipes peuvent jouer leur rencontre en semaine et ce avant le 20.12.2025.

Situation de l'Art. 37 – 1^{ère} phase Jeunes Masculins

En application de l'article 37 III, alinéas 5 et 6 ci-dessous, la Commission informe :

« 4. En fin de championnat ou de phase et sous réserve de l'application de l'alinéa 5, les équipes à égalité après, éventuellement, retrait de points seront départagées prioritairement suivant leur nombre de pénalités restantes, étant entendu que pour les équipes ayant eu à subir un retrait de point(s) et pour ne pas infliger la double sanction, seul le solde résultant de la différence entre le total des pénalités et le seuil déclenchant le retrait de point(s) défini en 5-A est pris en compte.

5. Pour tenir compte des aléas d'une saison, les équipes qui auront été sanctionnées de 3 pénalités ou moins et non sanctionnées de point(s) direct(s) sur l'ensemble du championnat verront leur(s) pénalité(s) annulée(s) à l'issue de la compétition, celles-ci ne pourront être comptabilisées dans le départage des équipes à égalité pour réaliser le classement définitif. **Cette disposition ne s'applique pas, pour les Championnats à plusieurs phases, à l'issue de la première phase.**

6. **Les clubs seront informés par la Ligue ou leur District de leur situation à la fin des matchs aller/de chaque phase, et à l'issue de la saison. La rectification du classement sera notifiée par les commissions d'organisations. »**

Championnat 1 ^{re} phase	Équipes	Nombre de pénalités
U18 D1	La St-André 1	1
	Donges FC 1	1
	FC Immaculée 1	*
	FC Fay Bouvron 1	12

	ES Vigneux 1	4
	AL Châteaubriant 1	3
	Bouguenais Foot 1	4
	GJ Gétigné Boussay Cugand Bernardière 1	1
	ES Vertou 1	6
	GJ Sud Retz 1	1
U18 D2	GJ Loireauxence 2	4
	ES Blain 1	1
	Nort AC 2	3
	US St-Philbert 2	1
	FC Estuaire 1	1
U18 D3	SC Auessac Fégréac 1	3
	La St-André 2	4
	ES Vigneux 2	6
	Orvault SF 2	1
	AL Châteaubriant 2	2
	GJ Nord 44 1	3
	US Ste-Luce 2	1
	AS Sud Loire 2	3
U18 D4	UBCC 2	1
	FC Bouaye 2	1
U17 D1	FC Rezé 1	*
	Orvault RC 1	1
	AC Chapelain 1	*
	US Thouaré 1	6
	Orvault SF 2	7
	St-Sébastien FC 1	4
U17 D2	Nort AC 2	2
	GJ Pierre Bleue 1	4
	Oudon Couffé FC 3	1
	FC Toutes Aides 2	1
	St-Sébastien FC 2	5
	FC Retz 2	3
	Pornic Foot 2	11
	FC Bourgneuf 1	4
	US Vital Frossay 1	1
	FC Basse Loire 1	1
U16 D1	FC Rezé 1	5
	Bouguenais Foot 1	1
U15 D1	St-Marc Foot 1	3
	US St-Philbert 1	2
	Orvault SF 1	2
	US Thouaré 1	6
	AC Chapelain 1	1
	AS Sud Loire 1	5
U15 D2	FC Presqu'île Vilaine 1	4
	GJ La Baule Côte d'Amour 1	5
	AL Châteaubriant 1	1
	La Mellinet 2	1
	ACS Dervallières 2	1
	Orvault RC 1	14
	FC Bouaye 1	4
U15 D3	Landreau Loroux OSC 1	1
	GJ Loireauxence 2	3
	FC Côteaux du Vignoble 1	5
U14 D1	FC Toutes Aides 1	2
	AOS Pont-Château 1	2
	FC Immaculée 1	2
	FC Loire et Sillon 1	4
	Métallo SC Nantes 1	4
U14 D2	Nantes St-Joseph de Porterie 1	8

* Procédure en cours

Les équipes des championnats U14, U15, U16, U17 et U18 Masculins non mentionnées dans ce tableau totalisent aucune pénalité à l'issue de la première phase.

Courriel

FC Bourgneuf en Retz : la Commission rappelle comme indiqué dans chaque PV d'élaboration du calendrier que l'envoi de desiderata n'entraîne pas nécessairement la pleine satisfaction des demandes. Il n'est en effet pas toujours possible d'y répondre au regard des calendriers de l'élaboration d'un calendrier et de la multiplicité des demandes reçues.

Section Seniors Masculins

Match n° 53884556 Gétigné Boussay Fc 1 / Vertou Ussa 4 Seniors D2 Masculins groupe D du 19.10.2025

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Départementale Sportive et Règlementaire de donner match à rejouer et de désigner un délégué officiel.

La Commission fixe la rencontre au dimanche 21 décembre 2025 et transmet à la Commission des Délégués Officiels.

Matches reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
53997616	Seniors D4	La Limouzinière Fclb 1 / Nantes Fcta 2	14.09.2025	21.12.2025
53996623	Seniors D4	Loireauxence Bcm 1 / St-Géréon Réveil 2	14.09.2025	21.12.2025
53996619	Seniors D4	Mésanger As 3 / Nantes St-Félix Ccs 1	14.09.2025	23.11.2025
53996489	Seniors D4	Rougé Esp. 1 / Vay Marsac Fc 2	14.09.2025	23.11.2025
53996371	Seniors D4	Piriatic Es Pays Blanc 2 / Plessé Dresny Es 3	05.10.2025	23.11.2025
54143321	Seniors D5	Sévérac Fc Atlantique Morb. 2 / Derval Scna 4	05.10.2025	23.11.2025
54431060	Seniors D5	Fc Loire et Sillon 3 / Nantes As Caribbean 1	14.09.2025	23.11.2025
54431063	Seniors D5	Nantes As Caribbean 1 / Nantes La Guinéenne 2	21.09.2025	21.12.2025
54431064	Seniors D5	Abbaretz Saffré Fc 4 / Nantes As Caribbean 1	05.10.2025	11.01.2026
54431068	Seniors D5	Nantes As Caribbean 1 / Héric Fc 2	19.10.2025	18.01.2026
54431149	Seniors D5	St-Mars du Désert Ja 4 / Nantes As Caribbean 1	02.11.2025	15.02.2026
54431071	Seniors D5	Nantes As Caribbean 1 / Notre Dame des Landes Esl 1	09.11.2025	22.02.2026
53884556	Seniors D2	Gj Gétigné Boussay Fc 1 / Vertou Ussa 4	19.10.2025	21.12.2025

Section Futsal

Finale Coupe Pays de la Loire U15 – Phase départementale

La Commission homologue le résultat de la finale de la Coupe des Pays de La Loire U15 – Phase départementale

- Nantes Dervallières Acs / St-Brevin Ac : 12-7

L'équipe vainqueur Nantes Dervallières est qualifiée pour la finale régionale organisée le 21.12.2025 par la Ligue des Pays de la Loire. La Commission est en attente de savoir si une deuxième équipe est qualifiable pour cette finalité.

Finale Coupe Nationale U18 Masculin – Phase départementale

La Commission homologue le résultat de la finale de la Coupe Nationale U18 Masculin – Phase départementale

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

- Nantes Anf / Nantes Doulon Bottière : 7-5

L'équipe vainqueur Nantes Anf Futsal est qualifiée pour la finale régionale organisée le 14.02.2026 par la Ligue des Pays de la Loire.

Finale Coupe Nationale Féminine – Phase départementale

La Commission homologue le résultat de la finale Coupe Nationale Féminine Futsal – Phase départementale

- St-Nazaire Af / Nantes Métropole Futsal : 0-10
- St-Nazaire Af / Es Haute Goulaine : 0-3
- Nantes Métropole Futsal / Es Haute Goulaine : 2-1

Classement :

1. Nantes Métropole Futsal, 6 pts
2. ES Haute Goulaine, 3 pts
3. St-Nazaire AF, 0 pt

L'équipe vainqueur Nantes Métropole Futsal est qualifiée pour la phase régionale organisée par la Ligue des Pays de la Loire.

Section Football Entreprise

Matchs reportés

Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
54222857	D2 Entrepr.	La Chapelle Sigma As / Saint-Sébastien FC 2	10.11.2025	24.11.2025

Forfaits

• Forfaits

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux.

Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

• Forfaits Généraux

La Commission enregistre le forfait général des équipes suivantes :

Seniors Féminines Foot à 8

- 548480 Nantes Nantillais suite à ses 5 forfaits : 21.09.2025, 05.10.2025, 12.10.2025, 26.10.2025, 09.11.2025
- 551545 Nantes Etoile du Cens suite à ses 5 forfaits : 04.10.2025, 12.10.2025, 19.10.2025, 25.10.2025, 09.11.2025

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, **dans le délai de 24 heures après le match.**

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, **dans le délai de 24 heures après le match.**

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
 - b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.
2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

• Feuille de match non reçue du 02 novembre 2025

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
54139579	Seniors D5	Donges Fc 3	Pontchâteau St-Guillaume 4	Réclamée

• Feuille de match non reçu du 09 novembre 2025

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
54142801	Seniors D5	Besné Ja 3	St-Lyphard Amicale 3	Réclamée

Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.

Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter.

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.

b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement ».

En application de l'annexe 5 dispositions financières, la Commission est informée des manquements relevés par l'assistante sur le week-end du 09 novembre 2025. Les amendes prononcées figurent en annexe.

Le Président,
Didier Gantier



L'Assistante,
Isabelle Loreau



Type de dossier : Administratif									
Dossier :	23321780	Match :	52391.1	Départemental 1 Entreprise / 1		Groupe A		147	
Date :	13/11/2025		10/11/2025	607392 St Herblain Leclerc 1	-	602387 Nantes Corpo Asptt 1			
Personne :						Club : 602387 ASPTT CORPO DE NANTES			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				13/11/2025	13/11/2025	16,00€	
Dossier :	23321784	Match :	52728.1	Départemental 1 Futsal Masculin / 1		Unique		151	
Date :	13/11/2025		07/11/2025	563918 Stephanoise Futsal 1	-	519195 Nantes Dervallieres 1			
Personne :						Club : 519195 ACSDERVALLIERES			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				13/11/2025	13/11/2025	16,00€	
Dossier :	23317251	Match :	57019.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2		Groupe F		552	
Date :	10/11/2025		08/11/2025	502518 Vallet Es 1	-	521131 Nantes St Med Doulon 1			
Personne :						Club : 521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				13/11/2025	13/11/2025	16,00€	
Dossier :	23317253	Match :	57184.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2		Groupe B		517	
Date :	10/11/2025		08/11/2025	502394 Herbignac St Cyr 2	-	580575 Savenay Malville Pfc 3			
Personne :						Club : 502394 ST CYR HERBIGNAC			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				13/11/2025	13/11/2025	16,00€	
Dossier :	23317252	Match :	57289.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2		Groupe I		520	
Date :	10/11/2025		08/11/2025	581256 Geneston As Sud Loir 3	-	561031 GJ De Goulaine 2			
Personne :						Club : 561031 GJ DE GOULAINE			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				13/11/2025	13/11/2025	16,00€	
Dossier :	23320824	Match :	57801.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2		Groupe F		558	
Date :	12/11/2025		08/11/2025	520086 Vigneux Es 22	-	511875 St Philbert Gd Lieu 22			
Personne :						Club : 511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				13/11/2025	13/11/2025	16,00€	
Dossier :	23317310	Match :	57814.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2		Groupe A		461	
Date :	10/11/2025		08/11/2025	548648 Donges Fc 22	-	510656 E St Andre/Herbignac 23			
Personne :						Club : 548648 DONGES F.C.			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				13/11/2025	13/11/2025	16,00€	
Dossier :	23317311	Match :	57814.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2		Groupe A		461	
Date :	10/11/2025		08/11/2025	548648 Donges Fc 22	-	510656 E St Andre/Herbignac 23			
Personne :						Club : 510656 LA ST ANDRE			
Motif :	44	Absence Responsable Equipe				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	44	Absence Responsable Equipe				13/11/2025	13/11/2025	16,00€	

Dossier :	23317255	Match :	57949.1	U18f À 11 N1 / 2	Groupe C	311
Date :	10/11/2025	08/11/2025	501948	Chateaubriant Voltig 1	- 514661	Guerande Madeleine 1
Personne :					Club :	514661 A.S. LA MADELEINE
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23319691	Match :	58129.1	U15f À 8 / 2	Groupe A	332
Date :	12/11/2025	08/11/2025	560518	Campbon Ubcc 1	- 544184	Reze Fc 2
Personne :					Club :	560518 UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317254	Match :	58130.1	U15f À 8 / 2	Groupe A	332
Date :	10/11/2025	08/11/2025	560447	Gf Canal Et Foret 1	- 514661	Guerande Madeleine 1
Personne :					Club :	514661 A.S. LA MADELEINE
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317257	Match :	50629.1	Départemental 3 Masculin / Unique	Groupe D	15
Date :	10/11/2025	09/11/2025	520841	Treillieres Sympho F 2	- 512355	Nort Sur Erdre Ac 3
Personne :					Club :	512355 NORT A.C.
Motif :	71	Signature(s) manquante(s) FM			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	81	Absence de signature			13/11/2025	13/11/2025 11,00€
Dossier :	23317256	Match :	57500.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe C	478
Date :	10/11/2025	08/11/2025	502386	Nantes St Pierre 2	- 520139	Moisdon Meiller Edd 1
Personne :					Club :	520139 E. DU DON MOISDON MEILLERAYE
Motif :	71	Signature(s) manquante(s) FM			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	81	Absence de signature			13/11/2025	13/11/2025 11,00€
Dossier :	23317239	Match :	51219.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe E	23
Date :	10/11/2025	09/11/2025	512355	Nort Sur Erdre Ac 4	- 547590	Mouzeil Teille Ligne 3
Personne :					Club :	512355 NORT A.C.
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317245	Match :	52027.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe E	30
Date :	10/11/2025	09/11/2025	515069	Villepot Us 1	- 551971	Freigne Espoirs 2
Personne :					Club :	515069 U.S. VILLEPOTAISE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317244	Match :	52160.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe G	32
Date :	10/11/2025	09/11/2025	581813	St Hilaire Clisson F 4	- 581794	La Chap. Heulin Fcev 3
Personne :					Club :	581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23320970	Match :	52458.1	Départemental 2 Entreprise / 1	Groupe B	149
Date :	12/11/2025	10/11/2025	651639	Cholet Af Thales Com 1	- 651641	Nantes Berlin 1989 F 1
Personne :					Club :	651639 A. F. THALES COMMUNICATIONS CHOLET
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€

Dossier :	23317225	Match :	52726.1	Départemental 1 Futsal Masculin / 1	Unique	151
Date :	10/11/2025	07/11/2025	582328	Nantes Metrop Futsal 3	- 553389	Nantes Acmmn Futsal 2
Personne :					Club :	582328 NANTES METROPOLE FUTSAL
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317227	Match :	56794.1	Départemental 1 U15 Masculin / 2	Acces Ligue C	488
Date :	10/11/2025	08/11/2025	519195	Nantes Dervallieres 1	- 564168	Gj Suce/Erdre Casson 1
Personne :					Club :	519195 ACSDERVALLIERES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317230	Match :	56840.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe A	494
Date :	10/11/2025	08/11/2025	501945	Pornichet Es 1	- 501946	Montoir Cs 1
Personne :					Club :	501945 ENT.S. DE PORNICHET
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317231	Match :	56899.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe E	495
Date :	10/11/2025	08/11/2025	518479	Bouaye Fc 1	- 581813	St Hilaire Clisson F 1
Personne :					Club :	518479 F.C. BOUAYE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317236	Match :	56991.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe G	502
Date :	10/11/2025	08/11/2025	511875	St Philbert Gd Lieu 2	- 582149	Gj Deux Coutais 1
Personne :					Club :	511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317233	Match :	57020.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe F	552
Date :	10/11/2025	08/11/2025	502227	Carquefou Usja 2	- 511986	Ste Luce S/Loire Us 1
Personne :					Club :	502227 U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317242	Match :	57110.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe E	508
Date :	10/11/2025	08/11/2025	511986	Ste Luce S/Loire Us 2	- 581259	Le Cellier Mauves Fc 1
Personne :					Club :	511986 U.S. STE LUCE S/LOIRE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317248	Match :	57184.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe B	517
Date :	10/11/2025	08/11/2025	502394	Herbignac St Cyr 2	- 580575	Savenay Malville Pfc 3
Personne :					Club :	502394 ST CYR HERBIGNAC
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317247	Match :	57246.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe F	514
Date :	10/11/2025	08/11/2025	560414	Gj Mésanger St Gereon 3	- 561182	St Julien Divatte Fc 3
Personne :					Club :	560414 GJ MÉSANGER ST-GÉREON
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€

Dossier :	23317246	Match :	57290.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe I	520
Date :	10/11/2025	08/11/2025	510653	Nantes St Felix Ccs 2	- 590304	Vieilleville Planche 2
Personne :					Club :	510653 C.C.S. NANTES ST FELIX
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317228	Match :	57321.1	Départemental 1 U16 Masculin / 2	Groupe A	482
Date :	10/11/2025	09/11/2025	561182	St Julien Divatte Fc 21	- 518479	Bouaye Fc 21
Personne :					Club :	561182 FC ST JULIEN DIVATTE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317229	Match :	57439.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2	Groupe C	475
Date :	10/11/2025	08/11/2025	564392	Gj Gbbc 1	- 520841	Treillieres Sympho F 1
Personne :					Club :	564392 GJ GÉTIGNÉ-BOUSSAY-BERNARDIÈRE-CUGAND
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23319618	Match :	57455.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2	Groupe D	474
Date :	12/11/2025	08/11/2025	582222	Saint Sebastien Fc 2	- 560136	Gj Sud Retz Football 1
Personne :					Club :	582222 SAINT SEBASTIEN F. C.
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317235	Match :	57485.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe B	476
Date :	10/11/2025	08/11/2025	512355	Nort Sur Erdre Ac 2	- 564168	Gj Suce/Erdre Casson 2
Personne :					Club :	512355 NORT A.C.
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317234	Match :	57516.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe D	480
Date :	10/11/2025	08/11/2025	581813	St Hilaire Clisson F 1	- 502518	Vallet Es 1
Personne :					Club :	581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317237	Match :	57800.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe F	558
Date :	10/11/2025	08/11/2025	518479	Bouaye Fc 22	- 552826	La Bernerie Oca 21
Personne :					Club :	518479 F.C. BOUAYE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317243	Match :	57859.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe D	463
Date :	10/11/2025	08/11/2025	510653	Nantes St Felix Ccs 22	- 581910	Gj Joue Les Touches 21
Personne :					Club :	510653 C.C.S. NANTES ST FELIX
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23317249	Match :	58186.1	U15f À 11 N2 / 2	Groupe C N2	554
Date :	10/11/2025	08/11/2025	509427	Nantes Metallo Sc 1	- 512355	Nort Sur Erdre Ac 1
Personne :					Club :	509427 METALLO S. CHANTENAY NANTES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€

Dossier :	23317240	Match :	58213.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe F	506
Date :	10/11/2025	08/11/2025	564392	Gj Gbbc 2	- 510653	Nantes St Felix Ccs 1
Personne :					Club : 564392	GJ GÉTIGNÉ-BOUSSAY-BERNARDIÈRE-CUGAND
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2025	13/11/2025 16,00€
Dossier :	23321822	Match :	51288.1	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe F	17
Date :	13/11/2025	09/11/2025	520841	Treillieres Sympho F 3	- 551077	Fay Bouvron Fc 2
Personne :					Club : 520841	SYMPHO FOOT TREILLIERES
Motif :	1A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			13/11/2025	13/11/2025 80,00€
Dossier :	23317085	Match :	51764.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe A	27
Date :	10/11/2025	08/11/2025	544522	Piriac Es Pays Blanc 3	- 534841	St Marc Sur Mer Foot 4
Personne :					Club : 544522	ENTENTE SPORTIVE DU PAYS BLANC
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			13/11/2025	13/11/2025 140,00€
Dossier :	23317087	Match :	52023.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe E	30
Date :	10/11/2025	09/11/2025	518733	Rouge Esp 2	- 549082	St Vincent Lustvi 3
Personne :					Club : 549082	ST VINCENT DES LANDES LUSTVI
Motif :		1B 100 € au club adverse			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			13/11/2025	13/11/2025 140,00€
Dossier :	23317083	Match :	56025.1	Départemental 4 Féminin / 1	Groupe A	127
Date :	10/11/2025	09/11/2025	560170	Gf Pays Noir 2	- 590211	St Nazaire Af 2
Personne :					Club : 560170	GF PAYS NOIR
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			13/11/2025	13/11/2025 55,00€
Dossier :	23321826	Match :	56026.1	Départemental 4 Féminin / 1	Groupe A	127
Date :	13/11/2025	08/11/2025	582157	Gf La Grigonnais Pb 1	- 560696	Gf Plesse Vaymarsac 2
Personne :					Club : 560696	GF PLESSE VAY MARSAC
Motif :	1B				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			13/11/2025	13/11/2025 55,00€
Dossier :	23317090	Match :	54613.1	Départemental Féminin A8 Loisirs / 1	A	129
Date :	10/11/2025	09/11/2025	512354	Reze Aepr 3	- 551545	Nantes Etoile Cens 1
Personne :					Club : 551545	ETOILE DU CENS NANTES
Motif :		5A - 04.10 - 12.10 - 19.10 - 25.10 - 09.11			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	18	Amende : Forfait général			13/11/2025	13/11/2025 45,00€
Dossier :	23317088	Match :	54618.1	Départemental Féminin A8 Loisirs / 1	A	129
Date :	10/11/2025	09/11/2025	548480	Nantillais As 1	- 564848	Gf Etoiles Nd Loire 1
Personne :					Club : 548480	A.S. LES NANTILLAIS
Motif :		5B 100 € au club adverse : 21.09 - 05.10 - 12.10 - 26.10 - 09.11			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	18	Amende : Forfait général			13/11/2025	13/11/2025 45,00€

Dossier :	23165156	Match :	52458.1	Départemental 2 Entreprise / 1	Groupe B	149
Date :	06/10/2025	10/11/2025	651639	Cholet Af Thales Com 1	- 651641	Nantes Berlin 1989 F 1
Personne :	Club : 651639 A. F. THALES COMMUNICATIONS CHOLET					
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			13/11/2025	13/11/2025 26,00€
Dossier :	23317045	Match :	52460.1	Départemental 2 Entreprise / 1	Groupe B	149
Date :	10/11/2025	24/11/2025	614413	La Chapelle Sigma 1	- 582222	Saint Sebastien Fc 2
Personne :	Club : 614413 A.S. SIGMA INFORMATIQUE ING.					
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire				26,00€
Dossier :	23319622	Match :	51827.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe B	29
Date :	12/11/2025	09/11/2025	520442	Besne Ja 3	- 510460	St Lyphard Amicale 3
Personne :	Club : 520442 JEANNE D'ARC BESNE					
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2025	13/11/2025 17,00€
Dossier :	23319623	Match :	52091.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe F	26
Date :	12/11/2025	09/11/2025	516436	Les Touches Fc 2	- 516995	Mesanger As 4
Personne :	Club : 516436 LES TOUCHES FOOTBALL CLUB					
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2025	13/11/2025 17,00€
Dossier :	23319629	Match :	52497.1	Départemental Loisirs / 1	Groupe A - Lundi	156
Date :	12/11/2025	10/11/2025	523626	Nantes Bellevue Jsc 2	- 511986	Ste Luce S/Loire Us 1
Personne :	Club : 523626 J.S.C. BELLEVUE NANTES					
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2025	13/11/2025 17,00€
Dossier :	23316868	Match :	52728.1	Départemental 1 Futsal Masculin / 1	Unique	151
Date :	10/11/2025	07/11/2025	563918	Stephanoise Futsal 1	- 519195	Nantes Dervallieres 1
Personne :	Club : 563918 U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL					
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2025	13/11/2025 17,00€
Dossier :	23315707	Match :	56886.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe D	492
Date :	10/11/2025	08/11/2025	581256	Geneston As Sud Loir 2	- 522724	St Herblain Uf 1
Personne :	Club : 581256 GENESTON A.S. SUD LOIRE					
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2025	13/11/2025 17,00€
Dossier :	23306727	Match :	57455.1	Départemental 1 U17 Masculin / 2	Groupe D	474
Date :	10/11/2025	08/11/2025	582222	Saint Sebastien Fc 2	- 560136	Gj Sud Retz Football 1
Personne :	Club : 582222 SAINT SEBASTIEN F. C.					
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2025	13/11/2025 17,00€
Dossier :	23315844	Match :	57664.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe C	455
Date :	10/11/2025	08/11/2025	517367	Heric Fc 21	- 540404	Pontchateau Aos 21
Personne :	Club : 517367 HERIC FOOTBALL CLUB					
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2025	13/11/2025 17,00€

Dossier :	23316880	Match :	58129.1	U15f À 8 / 2		Groupe A	332
Date :	10/11/2025		08/11/2025	560518	Campbon Ubcc 1	- 544184 Reze Fc 2	
Personne :						Club : 560518	UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				13/11/2025	13/11/2025 17,00€
Dossier :	23316879	Match :	58160.1	U15f À 8 / 2		Groupe B	331
Date :	10/11/2025		08/11/2025	565244	Gf Ste Luce Thouare 2	- 551077 Fay Bouvron Fc 1	
Personne :						Club : 565244	GF TERRES DE LOIRE STE LUCE THOUARE
Motif :	01	Retard Feuille de Match				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches				13/11/2025	13/11/2025 17,00€
Dossier :	23317350	Match :	57276.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2		Groupe H	519
Date :	10/11/2025		08/11/2025	544892	Paimboeuf Estuaire 2	- 514875 Sautron As 3	
Personne :						Club : 514875	A.S. SAUTRONNAISE
Motif :	64	Absence des éléments nécessaires à l'utilisation de la tablette				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	AMEN	Amende administrative				12/11/2025	12/11/2025 40,00€
Dossier :	23321607	Match :	52728.1	Départemental 1 Futsal Masculin / 1		Unique	151
Date :	12/11/2025		07/11/2025	563918	Stephanoise Futsal 1	- 519195 Nantes Dervallieres 1	
Personne :						Club : 519195	ACSDERVALLIERES
Motif :	35	Manque licence responsable équipe				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	35	Manque licence responsable équipe				13/11/2025	13/11/2025 16,00€